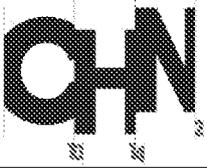


PROTOCOLE DE MADRID**Achèvement de l'examen d'office****SITUATION PROVISOIRE DE LA MARQUE**

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la Règle 18*bis* du Règlement du Protocole d'Exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

<p>I. Office qui envoie la déclaration : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24/1, MD-2024, Chişinău, République de Moldova www.agepi.gov.md</p> <p style="text-align: right;">Téléphone : +(37322) 400546 fax.: +(37322) 440119</p>
<p>II. Numéro et reproduction de l'enregistrement international : 1531791</p> <div style="text-align: center;">  </div>
<p>III. Nom du titulaire : Individual entrepreneur Vasily Bogatyrev Alexandrovich, RU ul. Admiral Zhiltsov, 3 sq. 13, Ivanteevka RU-141280 Moscow region</p>
<p>IV. Informations concernant une éventuelle notification préalable de refus provisoire :</p> <p>Une notification de refus provisoire :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> n'a PAS été envoyée par l'Office (règle 18<i>bis</i>.1)a)</p> <p><input type="checkbox"/> a été envoyée par l'Office (règle 18<i>bis</i>.1)b))</p>
<p>V. Informations concernant le délai d'opposition ou le délai pour présenter des observations de la part de tiers:</p> <p>i) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, commence : 2021.04.28</p> <p>ii) Date à laquelle le délai d'opposition, ou le délai pour présenter des observations, prend fin : 2021.05.28</p> <p>Toute décision concernant les demandes d'enregistrement des marques peut être contestée par les tiers pendant un mois dès que la décision a été faite publique. La contestation a un effet en suspens.</p> <p>La contestation, présentée par écrit et argumentée, se considère déposée seulement après que la taxe établie soit acquittée (Loi No. 38-XVI de 29 février 2008 sur la protection des marques, Article 47. Contestation des décisions concernant les demandes d'enregistrement des marques).</p>
<p>VI. Date et signature de l'Office qui envoie la déclaration : 2021.04.28</p> <div style="text-align: center;">  </div>